



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



### AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 427-2021 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT 342-2017 ÉTABLISSANT LES RÈGLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MÊME QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION PAR LE PUBLIC DES SERVICES QU'ELLE OFFRE**

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouverture du bureau.

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**, ce dix-huitième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : [www.st-felix-de-valois.com](http://www.st-felix-de-valois.com), entre 14 h et 16 h, le dix-huitième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce dix-huitième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier